

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 10 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 1^{er} février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Messieurs Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS, Franck WAXIN, Christophe DURAND.

Excusés : Madame Valérie ROUGEON et Messieurs Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX.

Pouvoirs : Madame Valérie ROUGEON donne procuration à Madame Véronique FOUCHER. Monsieur Pascal BELONCLE donne procuration à Monsieur Franck WAXIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Franck WAXIN.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du 8 décembre 2021
- Demande subvention ACTIV3
- Chemin du Gatineau et chemin des Philippières
- Modification délégation de signature du Maire
- Gestion des entretiens des espaces verts Grand Poitiers
- Questions diverses

PV DU 8 DECEMBRE 2021

Des modifications sont à apporter. Il sera revoté au prochain conseil.

CONTRAT SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose que soit précisé sur le contrat de la salle des associations pour plus de clarté et d'organisation du planning :

- le tarif journée est du lundi au vendredi.
- le tarif weekend est du samedi au dimanche.

Après échange, le conseil accepte cette proposition.

SUBVENTION ACTIV 3

Monsieur le Maire souhaite faire une demande de subvention ACTIV3 afin d'effectuer la deuxième tranche des travaux d'aménagement de la cour de l'ancienne école. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à faire cette demande (9 votes pour et 1 vote contre).

CHEMIN DU GATINEAU

Monsieur le Maire présente le protocole d'accord du notaire. Il est convenu que :

- Monsieur Jean-Claude BROUARD vend pour 100€ à la commune les parcelles D985, D988, D991, D1009, D1012, D1015, D1018, D1021, D1025, D1034, et la commune vend pour 100€ la parcelle D1042 à Monsieur Jean-Claude BROUARD.
- Monsieur Olivier BROUARD vend pour 100€ à la commune les parcelles D994, D997, D1000, D1003, D1006, D1023, D1028, D1031, et la commune vend pour 100€ la parcelle D1040 à Monsieur Olivier BROUARD.

Le conseil valide à l'unanimité ce protocole d'accord et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'achèvement de ce dossier.

CHEMIN DES PHILIPPIERES

Suite à la délibération 202116 du 13 septembre 2021, présentant la demande de de Madame Isabelle BOURDON de déplacer le chemin communal traversant la propriété, le long du bois de la parcelle A155 et qui coupe la parcelle A157.

Suite à la délibération 202117 du 25 octobre 2021 désignant André ROUGEUX comme commissaire enquêteur de l'enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural des Philippières pour une surface totale de 23 ares 19 centiare.

Monsieur le Maire présente l'enquête publique du chemin des Philippières qui s'est déroulée du 29 novembre 2021 au 14 décembre 2021.

Monsieur André ROUGEUX, le commissaire enquêteur, a émis un avis favorable.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil décide, à l'unanimité de :

- Valider le plan du géomètre S.CP. GUICHARD-DE GROMARD qui déplace le chemin sur le long du bois de la parcelle A155.
- Vendre pour 100€ le chemin des Philippières à Madame Isabelle BOURDON.
- Accepte que Madame BOURDON prenne en charge financièrement les frais de l'enquête publique qui en découleront ainsi que les frais de notaire, de bornage et cadastraux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à son terme ce dossier.

MODIFICATION DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE

Suite à la délibération 202013 du 25 mai 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire, le conseil municipal décide de limiter à 10000 euros le montant de la commande publique que le maire peut engager sans avis du conseil municipal. Dans la limite de ce montant seul un devoir d'information est prévu (8 votes pour, 2 votes contre).

GESTION DES ENTRETIENS DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente le plan de Bruno DUPUIS du CDR Est de Grand Poitiers pour l'entretien des espaces verts.

La communauté urbaine de Grand Poitiers prendrait en charge :

- le parking à côté du cimetière et de l'église

- la pelouse devant la mairie et la petite salle
- le parking devant la salle des fêtes et l'usine ACIME
- la route d'Archigny jusqu'au parking de la salle des fêtes

La commune garderait à sa charge :

- le terrain de boule à côté de l'ancienne école
- le terrain de jeux à côté de la salle des fêtes
- le terrain derrière le cimetière

Si le conseil décide de laisser Grand Poitiers faire l'entretien de ces trois terrains, Bruno DUPUIS a estimé le coût pour la commune à 414€ par an pour 9 passes.

Monsieur le Maire a demandé également un devis à M. LURTON pour le désherbage du cimetière et des massifs devant la mairie et le parking.

En ce qui concerne l'entretien autour du trou d'eau à La Touche, la commune n'étant pas propriétaire de la parcelle, des problèmes juridiques se posent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur OUZOULIAS présente la dotation sport de Grand Poitiers que la commune a obtenu :

- des trousse de secours pour la mairie, la salle des fêtes
- un tableau magnétique
- des pédalos 4 roues et 6 roues qui seront donnés au SIVOS (école maternelle de FLEIX) après concertation avec le conseil municipal.

Madame TERNY présente l'audit énergétique qui avait été faite sur la commune et dont elle vient d'avoir le résultat :

- L'église par sa faible utilisation ne présente pas un potentiel d'économies d'énergies important.
- La mairie : pas grand-chose à faire (changement d'ampoules...)
- Logement au 2 rue principale : les travaux étant finis, les factures sont en étude

- Salle des fêtes : économies d'énergie possible en changeant la VMC, l'éclairage (détection de présence dans les toilettes). Des sondes vont être installées prochainement pour voir s'il y a une bonne optimisation du chauffage.

Madame TERNY demande si la petite salle peut être prêtée ponctuellement aux habitants de la commune. Après échange, le conseil accepte cette proposition.

Madame FOUCHER demande à ce que soit précisé la décision sur l'envoi de fleurs suite à un décès. Monsieur le Maire précise que des fleurs sont envoyées suite au décès d'un doyen de la commune.

Monsieur OUZOULIAS fait un petit point budget 2021 :

-en investissement +76143.10€

-en fonctionnement +92757.77€

Il propose la rencontre de Madame Sonia MICAUD, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) qui peut présenter le budget de la commune et répondre aux éventuelles questions. Suite à une réponse positive de certains conseillers, Monsieur OUZOULIAS prendra prochainement rendez-vous avec elle.

Monsieur le Maire présente le devis de 800€ de l'entreprise PHILIPS pour le défibrillateur qui a un problème de son. Le conseil accepte de le mettre dans le prochain budget.

Monsieur le Maire présente également un devis de 2148€ de l'entreprise ATILA pour le remplacement de deux coupoles sur le toit de la salle des fêtes. Le conseil accepte de le mettre dans le prochain budget.

Monsieur le Maire souhaite que le groupe de travail du bâtiment se mette en place pour :

- la rénovation de toilettes publiques : demander des devis
- la gestion du cimetière (revoir les concessions, penser au columbarium et jardin du souvenir...)

Monsieur le Maire présente la convention du CPA de Lathus qui permettrait aux enfants de la commune d'avoir accès au tarif « Partenaire de la Vienne » au lieu de « Habitants de la Vienne » et la possibilité d'une aide financière par la commune. Cette convention avait été faite l'an dernier. Le conseil municipal souhaite renouveler cette convention, elle sera votée au prochain conseil.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur les commandes de fournitures de la commune. Deux entreprises adaptées (qui emploient des personnes handicapées) nous sollicitent pour des commandes chaque année, alors que nos besoins sont limités. Après échange, le conseil municipal décide d'alterner les commandes chaque année entre les deux entreprises à hauteur de 200€ HT.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de son entretien avec l'entreprise AIXANS qui étudie l'emplacement pour la mise en place d'une antenne relais 4G. Il faut un emplacement de 6 mètres par 6 mètres. La hauteur de l'antenne sera de 25 à 35 mètres. L'emplacement peut se situer sur les terrains de la commune ou sur le terrain d'un particulier. Il en découle un bail de location de 12 ans en général. Il y a peut-être une possibilité derrière l'usine ACIME qui est à étudier. Madame FOUCHER souhaite que l'antenne soit localisée le plus loin possible des habitations suite aux différents articles de presse à ce sujet.

Madame WIBAUT alerte sur les problèmes de réception de la télévision pour les locataires de l'école. Monsieur OUZOULIAS répond que la transmission n'est pas bonne et qu'il faut acheter un amplificateur et que cela a été déjà dit au locataire.

Monsieur le Maire rappelle que la course Vienne Classic se déroulera le dimanche 6 mars.

Monsieur le Maire annonce les dates des prochaines élections et demande à s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote.

Monsieur le Maire précise qu'il ne parrainera aucun candidat car il ne fait pas de politique.

Information : l'usine ACIME recrute.

Monsieur WAXIN présente son projet de terrain de basket 3x3 sur la commune. En effet, suite au développement de la pratique du sport et à l'approche des jeux olympiques 2024, le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, déploie un plan d'investissement visant à promouvoir l'accès au sport pour tous et à développer des équipements sportifs de proximité sur tous les territoires. De plus, Poitiers est la ville du 3X3 pour les jeux olympiques. Mais après recherche, il apparaît qu'étant une petite commune, il sera difficile d'avoir des subventions pour mener ce projet.

Monsieur WAXIN propose de créer un « cloud » pour le conseil municipal afin d'échanger des fichiers de gros volume et de ne pas surcharger les messageries personnelles.

Madame TERNY précise que la délibération de sortie de SIVOS a été transmise au SIVOS.

A 21H00, la séance est levée